



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE

SEPTEMBRE 2015

Vous avez un projet d'installation en Maraîchage Biologique ?

Ou vous souhaitez travailler au sein
d'une exploitation en Maraîchage biologique ?



DES SEPTEMBRE 2015, LE CFPPA DE KERNILIEN (GUINGAMP) PROPOSE LE BPREA MARAICHAGE BIOLOGIQUE !



Le BPREA – Spécialité Maraîchage Biologique - est un diplôme de niveau IV du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Rénové en 2008, il prépare au métier de responsable d'exploitation agricole. Il inclut les compétences nécessaires à la conception et à la conduite d'un système d'exploitation agricole en Maraîchage Biologique. Il permet de prendre en compte la diversité des systèmes de production dans le champ du développement durable et notamment les productions sous signes de qualité. Il est un outil privilégié du parcours de l'installation agricole.



Un partenariat privilégié !



Marie Pernot et Marc Anquetil accueilleront régulièrement les stagiaires du BPREA à Moustéru afin de partager avec eux leur expérience, leurs savoir-faire, et le caractère diversifié de leur exploitation maraîchère.



Un projet d'établissement !

Le BPREA Maraîchage Biologique s'inscrit dans le projet d'établissement de l'EPL de Kernilien et dans les objectifs du ministère de l'agriculture : « Apprendre autrement à produire autrement ».



Rejoignez le
groupe sur
facebook !



Toutes les infos sur notre site :

WWW.FORMATION-GUINGAMP.FR





une véritable professionnalisation !

Le contenu de la formation se construit à partir des compétences requises pour exercer le métier (compétences transversales, communes à toutes les activités du BP) :

- Organisation du travail et management
- Gestion économique et administrative de l'entreprise
- Commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique
- Pilotage du système d'exploitation en agriculture biologique
- Connaissance des réseaux professionnels, territoriaux, et dédiés à l'agriculture biologique

La formation est validée par 12 UC (Unités Capitalisables). Cette organisation permet l'individualisation des parcours en fonction des expériences précédentes et des acquis académiques (allègements de parcours possibles). Le BPREA est construit sur une alternance centre de formation/entreprise à raison de 5 semaines en centre pour 3 semaines en entreprise sur des cycles de 8 semaines.

Chaque module correspond à un bloc de compétences (ateliers de production, fonctionnement d'une exploitation, commercialisation, les équipements, management, gestion...). Alternance au sein de la semaine entre apports théoriques et techniques, entre séminaires (cours) et travail personnel.



infos pratiques

durée de la formation

1200 heures au total avec plusieurs entrées annuelles (850 heures en centre, 350 en entreprise pour un parcours complet).

horaires

35 heures hebdomadaires sur 5 journées.

conditions d'admission

Avoir 18 ans. Avoir un CAP, ou un cycle de BEP, ou une classe de seconde ou une expérience professionnelle de 3 années avant l'entrée en formation. Avoir une année d'expérience professionnelle. Satisfaire à l'entretien de motivation.

financements de la formation

- Formation possible en contrat de professionnalisation ou en CIF (sur étude de dossier).
- Financements Région/Pôle Emploi dans le cadre du Plan Bretagne Formation 2015-2017.

cfppa.guingamp@educagri.fr

vous accompagner dans votre projet professionnel !



cfppa tanguy prigent
kernilien



EPLFPA GUINGAMP-KERNILIEN
ALLEE DE KERNILIEN, 22000 PLOUISY
tél : 02 96 40 67 50 - fax : 02 96 44 07 38
contact@kernilien.fr - www.kernilien.fr